



CONSULTATION SUR LE PROJET DE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DU QUARTIER DES GARES

**Compte-rendu de la rencontre préparatoire
avec les représentants de l'arrondissement de Ville-Marie de la Ville de Montréal**

**Le jeudi, 7 mai 2015, 10 h 30-12 h 00
Bureaux de l'OCPM, 1550, rue Metcalfe, 14^e étage, Montréal**

Étaient présents :

De la Ville de Montréal

- M. Bruno Collin, conseiller en aménagement – chef d'équipe
- Mme Stéphanie Turcotte, conseillère en aménagement

De l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)

- M. Jean Paré, président de la commission
- Mme Isabelle Beaulieu, commissaire
- M. Gaétan Lebeau, commissaire
- Mme Stéphanie Wells, secrétaire-analyste

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la rencontre

Le président de la commission, M. Jean Paré, souhaite la bienvenue aux participants et invite chacun à se présenter. Un ordre du jour est distribué.

2. Cadre de la consultation publique

- **Rappel du mandat de l'OCPM et de l'objet de la consultation**
- **Code de déontologie des commissaires**

M. Paré rappelle le mandat qu'a reçu l'OCPM du conseil municipal le 27 avril 2015, soit de tenir une assemblée de consultation publique sur le projet de « *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-L'Allier* ».

Il présente ensuite les grandes lignes du code de déontologie auquel sont liés les commissaires de l'Office, qui se fonde notamment sur des valeurs d'équité, d'intégrité, de neutralité, d'impartialité, de crédibilité et de transparence.



3. Consultation publique

- Déroulement de la consultation (phases)
- Calendrier du mandat

M. Paré explique le déroulement de la consultation qui s'effectuera, comme à l'habitude, en deux phases : une phase d'information et une autre d'audition des opinions.

La séance d'information

La séance publique d'information aura lieu le 19 mai 2015 à 19 h à la Basilique-cathédrale Marie-Reine-du-Monde. Il est possible qu'une seconde séance se déroule le lendemain, si tous les citoyens inscrits à la période de questions ne peuvent être entendus le premier soir. On rappelle que la séance d'information vise à présenter le projet au public, ainsi qu'à répondre à ses questions, le tout dans un climat serein et empreint de courtoisie.

Il est convenu que la présentation du projet par les représentants de la Ville de Montréal ne dépassera pas 30 minutes, afin de soutenir au maximum l'attention des auditeurs. Cette présentation sera menée par M. Marc Labelle, directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), de même que par M. Bruno Collin et Mme Stéphanie Turcotte, conseillers en aménagement à l'arrondissement de Ville-Marie.

La séance d'information se terminera par la période de questions des citoyens qui se seront inscrits au registre. À ce moment, le président entendra chacune des questions et les redirigera vers les personnes désignées de la Ville, afin d'obtenir la réponse la plus juste et complète possible.

La séance d'audition des opinions

La séance d'audition des opinions aura lieu le 16 juin 2015 à 19 h, toujours à la Basilique-cathédrale Marie-Reine-du-Monde. De la même façon que la séance d'information, il est possible qu'une seconde séance d'audition se déroule le lendemain, si un grand nombre de personnes souhaitent être entendues.

Les citoyens inscrits seront invités à présenter à la commission leur opinion, à l'oral ou encore à l'écrit, sous la forme d'un mémoire. Les commissaires pourront par la suite leur poser des questions afin de s'assurer de bien saisir l'ensemble des éléments exposés.

Dans la mesure du possible, il est entendu que toute information ou documentation supplémentaire demandée par la commission aux représentants de la Ville de Montréal soit envoyée à l'OCPM quelques jours avant la date limite de dépôt des mémoires, fixée au 11 juin 2015, afin qu'elle puisse bénéficier aux citoyens pour la préparation de leur argumentation.



Le président de la commission clarifie également la portée du droit de rectification. Ce droit permet aux représentants de la Ville de Montréal de corriger brièvement, en cas d'erreur ou d'inexactitude, des faits ou des données objectives entendus lors des séances.

4. Responsabilités des porte-parole et des personnes-ressources de la Ville de Montréal

Il est demandé aux représentants de la Ville de fournir une liste des noms et fonctions des personnes déléguées qui seront présentes à la séance d'information. Cette liste devra être envoyée à la secrétaire-analyste durant la semaine précédent l'évènement.

5. Soutien logistique

Les besoins particuliers en matériel et équipements techniques des représentants de la Ville de Montréal pour leur présentation lors de la séance d'information sont identifiés (écran, projecteur, moniteur, chevalets, etc.).

6. Documentation

Il est confirmé que l'ensemble des documents fournis par la Ville ont été déposés sur le site Internet de l'OCPM (ocpm.qc.ca/ppu-gares), sous l'onglet « *Documents* » au moins 15 jours avant la séance d'information.

M. Paré rappelle qu'en cours de consultation, selon les questions du public, la commission peut demander aux représentants de la Ville de fournir de l'information supplémentaire. L'information sera rendue publique une fois reçue par la commission.

7. Questions et enjeux

M. Paré invite les représentants de la Ville à se préparer à recevoir des questions du public portant sur divers thèmes et enjeux qui pourraient être abordés lors de l'assemblée d'information du 19 mai prochain.